

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## TENUE LE 7 MAI 2022

### SALLE DES FÊTES DU THÉÂTRE DE FONTAINEBLEAU



Le président Bertrand Dehelly ouvre, à 9 h 30, l'assemblée générale et salue les personnalités présentes : Monsieur Lionel Boffre, préfet de Seine-et-Marne; Monsieur Thierry Maille, sous-préfet de Fontainebleau; Madame Béatrice Rucheton, vice-présidente du département de Seine-et-Marne en charge de l'Environnement; Monsieur Frédéric Valletoux, conseiller régional et maire de Fontainebleau; Monsieur Pascal Gouhoury, conseiller départemental et président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau; Madame Marie-Christine Labourdette, présidente du château de Fontainebleau; Madame Virginie Veau, directrice de l'agence territoriale ONF Île-de-France-Est, qui va nous exposer tout à l'heure les actualités de la forêt de Fontainebleau. Il salue aussi la présence de nombreux maires et élus des environs de Fontainebleau; Monsieur Chariou, maire de Samois; Monsieur Dintilhac, maire de Bois-le-Roi; et les adjoints d'Avon, Barbizon, Bourron-Marlotte, Champagne, Larchant et Thomery. Il présente les regrets de Madame Sylvie Bouchet Bellecourt, députée; de Monsieur Pierre Cuyper, sénateur de Seine-et-Marne; et de Monsieur Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur de la Sarthe et président de la Fédération nationale des sociétés des amis des forêts, qui n'ont pu être présents. Ils remercient toutes les personnalités de l'intérêt qu'elles manifestent ici pour les Amis de la forêt de Fontainebleau et leurs actions de protection de la forêt.

Cette assemblée générale réunit 74 présents et nous comptons 46 pouvoirs. L'association a pu, en 2021, reprendre progressivement ses activités qui sont présentées par le secrétaire général.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

présenté par Jean-Claude Polton,  
secrétaire général

### 1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

À partir du mois d'avril, nous avons dû adapter nos activités aux mesures sanitaires imposées par l'épidémie de Coronavirus <sup>1)</sup>.

#### VIE DE L'ASSOCIATION

##### 1.1 GOUVERNANCE

Nous avons pu organiser une réunion du conseil d'administration en visioconférence le 27 mars, puis en présentiel le 25 septembre, afin de rendre compte de nos actions et faire approuver les résolutions présentées au vote de nos adhérents lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le 16 octobre à Avon dans le respect des règles sanitaires en vigueur (port du masque et un passe sanitaire exigé).

##### 1.2 CONTACTS AVEC NOS ADHÉRENTS

En l'absence des rencontres habituelles, nous avons maintenu les liens avec nos adhérents par le biais des moyens électroniques dont nous disposons (*Feuille verte*, *AFF-Infos...*).

### 1.3 COMITÉS ET COMMISSIONS

Les rencontres ont été suspendues du fait des mesures de confinement, mais nous avons développé les contacts avec nos partenaires (ONF, communes, conseil scientifique Unesco...) en utilisant les moyens de visioconférence adaptés.

### 1.4 RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Nous avons pu faire le point sur les relations que les municipalités entretiennent avec la forêt (en visioconférence) et participé aux forums des associations qui ont pu avoir lieu (Avon-Fontainebleau, Bois-le-Roi, Vaux-le-Pénil).

## 2. ACTIONS EN FORÊT

### 2.1 LES ACTIVITÉS DES MEMBRES

#### DE LA COMMISSION TERRAIN (C.T.)

Elle regroupe 91 bénévoles au total, dont 10 nouveaux.

- **Sentiers pédestres.** Le balisage des sentiers de promenades a repris avec le contrôle du balisage de tous les sentiers et des problèmes signalés par les promeneurs. Des modifications ont été apportées sur quelques circuits (Apremont n° 6, sentiers 13/14, sentier 12 Butte Saint-Louis), le circuit des Peintres a été séparé en deux circuits et le circuit des Points-de-Vue a été coupé en deux (côté Rocher Cassepot et côté Tour-Denecourt).

- **Groupe d'intervention rapide des Amis de la forêt (GIRAFF).** Des plaques métalliques pour les allées forestières ont été reposées, des bancs repeints, des points-de-vue dégagés et les travaux de lutte contre l'érosion poursuivis. Une fiche de déclaration de demande de travaux du GIRAFF a été mise au point avec l'ONF.

- **Groupe des Arbres remarquables (GAR).** Le groupe, composé d'une dizaine de bénévoles, a continué le recensement et les vérifications des arbres remarquables tous les mardis. En 2021, 950 photos d'arbres remarquables ont été actualisées, 920 coordonnées Gps d'arbres vérifiées sur 1 357 arbres remarquables. Nous avons effacé 870 Ronds bleus « parasites » dans les secteurs de Samois, Bois-le-Roi, la Vallée de la Chambre et surtout autour des promenades à la découverte des Ronds bleus, afin que le public ne les confonde pas avec les arbres à remarquer. Une sortie du groupe sur le terrain avec la cheffe de projet environnement et accueil du public de l'ONF, Morgane Souche, a pu échanger sur nos objectifs et la vision ONF. Ajoutons : mise à jour et refonte du *Camet numéro 1*.

- **Commission carrières et carriers (Ccc).** Les activités de l'équipe se sont concentrées sur trois secteurs : Croix de Souvray (12 sites supplémentaires avec restauration de 2 abris : Abri Robert, Cantine Monique), Gorges du Houx (8 sites supplémentaires, restauration de 4 abris : Abri Trapèze, Cantine Enracinée, Abri Dinosaur, Abri Guillaume) et Long Boyau (10 sites supplémentaires avec restauration de 7 abris : Ferrure, Épervier, Gaultier, Mignon, Cantine verte, abri Mousse, Toit sapin).

- **VTT.** Après quelques difficultés, l'aménagement d'un circuit dédié VTT

1) Le 18 mars 2021, face à la montée des cas de COVID depuis quelques semaines en France, 3<sup>e</sup> confinement à compter de vendredi minuit et pour une durée d'au moins 4 semaines, dans 16 départements français, les plus touchés par l'épidémie (dont la Seine-et-Marne et l'Essonne). Le 20 mars 2021, soit le premier jour du confinement dans les 16 départements concernés, l'attestation de sortie, jugée trop complexe, est supprimée : désormais, un simple justificatif de domicile suffira pour les sorties dans un rayon de moins de 10 km autour du domicile en journée.

entre la croix d'Augas, la tour Denecourt et le rocher Cassepot est terminé.

- **Les sentiers PMR.** Nous avons signé, le 26 janvier 2021, avec l'ONF et l'Institut d'éducation motrice et de formation professionnelle du Jard, une convention afin d'améliorer l'accueil en forêt des personnes à mobilité réduite. Les AFF apportent leur concours à la rénovation de 6 parcours adaptés en forêt de Fontainebleau. Plusieurs circuits pour les personnes à mobilité réduite ont été améliorés, en collaboration avec l'ONF : Arboretum, Haute Borne depuis les deux parkings Grands Feuillards et Sambine, Mare aux Évés avec nettoyage du puits de pétrole et balisage, Bouquet du Roi, Un passage sur le circuit des Points-de-Vue avec personnes handicapées, des AFF et de l'ONF a permis de vérifier son adaptabilité.

- **Les «Balades branchées».** Nous poursuivons la réalisation de circuits de promenades pour l'application «Balades branchées». Quatre parcours supplémentaires ont été mis en ligne, en 2021, portant à 10 le nombre de circuits des AFF en ligne sur l'application. Les quatre nouveaux parcours sont : le Rocher des Demoiselles, le Rocher Saint-Germain (départ du cabaret Masson) et le Long Rocher.

- **La carte IGN.** La carte au 1/25 000 de la forêt de Fontainebleau a été vérifiée sur place avec deux techniciens IGN.

- **Le patrimoine diffus.** Les localisations ont été actualisées et reportées sur un tableau Excel.

## 2.2 LES PROBLÈMES DE PROPRIÉTÉ

Considérant que le balisage des sentiers Bleus était d'intérêt général pour la sécurité des promeneurs, les autorités nous ont autorisés à reprendre le balisage, le 5 mai 2020 et le 2 novembre 2020, en préparation des mesures de sortie des confinements.

## 2.3 LES BÉNÉVOLES DE LA FORÊT

Les Amis de la forêt ont participé aux actions d'information du public sur

les bonnes pratiques et les questions posées par les différents sujets par type d'usagers : feux, érosion, utilisation du drone en forêt, préservation de la biodiversité et du patrimoine, tenue du chien en laisse d'avril à juin, préservation des gravures rupestres, des abris de carriers, préservation de la flore (piétinement, ramassage des champignons et des jonquilles...), préservation de la faune, consignes de sécurité (tiques, chenilles) et gestion des déchets.

## 3. CONNAISSANCE DE LA FORÊT

### 3.1 LES PROMENADES

Nous avons pu organiser 27 promenades (20 ouvertes à tous et 7 réservées aux adhérents), contre 16 en 2020, en respectant les mesures sanitaires en vigueur (limitation à 20-25 participants, distanciation physique et port du masque dans les regroupements).

### 3.2 L'EXPOSITION ITINÉRANTE

Elle a été installée à l'espace Marc-Jacquet de Barbizon, du 15 mai au 13 juin, avec une conférence.

### 3.3 LES ÉCOLES

La conférence pédagogique où nous devions présenter notre film destiné aux scolaires a été annulée mais nous avons distribué des clés USB et le *Li-vret pédagogique* d'accompagnement dans les écoles, en attendant la reprise des activités normales.

### 3.4 LES ÉVÉNEMENTS

Des membres des AFF sont intervenus au cours de la sortie de terrain organisée par le Groupe d'histoire des forêts française (GHFF), le vendredi 25 juin, et dans le cadre du festival *les Nuits des Forêts* les 2-3 et 4 juillet.

## RÉSOLUTION N° 1

### APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral présenté par le secrétaire général, approuve ce rapport moral.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

## RAPPORT FINANCIER

présenté par Colette Jalenques, trésorière

### L'exercice 2021 a été marqué,

### sur le plan des recettes, par les points suivants :

- Les ventes du *Guide des sentiers* s'élèvent à 8857 € (en 2020 : 10314 €) soit une diminution de 1457 € (-14 %) : 882 exemplaires vendus contre 1056 exemplaires en 2020. Les ventes ont été exceptionnellement importantes en 2020.

- Les ventes des carnets des arbres remarquables représentent 1670 € (en 2020 : 1129 €), 349 exemplaires vendus contre 248 en 2020, soit une augmentation de 100 exemplaires à la suite de la publication du *Carnet* n° 5 et à la réimpression des *Carnets* n° 1 et n° 2.

- Les cotisations sont en très légère augmentation, 26930 € en 2021 à comparer à 26295 € en 2020. Soit 711 cotisants, auxquels il faut ajouter 15 membres à vie, soit 726 adhérents (701 adhérents en 2020), soit une augmentation de 25 cotisants (+ 3,5 %), ce qui est remarquable dans le contexte de la pandémie. Cela représente 1005 membres si les cotisations « couple » sont comptées pour deux adhérents (961 en 2020) ce qui représente

une augmentation de 4,5 % du nombre de membres.

- Les subventions de fonctionnement allouées par les communes représentent 1450 € (en 2020 : 2050 €).

- Sur la ligne «Dons et mécénat» nous avons enregistré 3000 € reçus d'un généreux donateur.

### Sur le plan des charges, les principaux points suivants doivent être remarqués en 2021 :

- Réimpression du *Guide des sentiers* pour un montant total de 12747 € pour 3000 exemplaires.

- Publication du *Carnet des arbres remarquables* n° 5 pour 852 € et réimpression des *Carnets* n° 1 et n° 2 pour un total de 1416 €.

- Les achats matériel, équipements et travaux pour l'entretien des sentiers se sont élevés à 3784 €.

- Les dépenses de sous-traitance représentent 1809 € dont : la conception et la mise en ligne sur l'application «Balade branchée» de 4 nouveaux parcours pour 1500 €.

- Les déplacements et réceptions : 524 € ; diminution due à la situation sanitaire en 2021 et en 2020. Il convient toutefois de noter

des dépenses de déplacement de bénévoles pour un montant de 4 108 € qui ont été en totalité offertes à titre de dons par ces mêmes bénévoles et qui se retrouvent aussi en recettes n'impactant pas notre résultat.

- Le compte cotisations versées s'élève à 3 202 € (1 274 € en 2020) : forte augmentation due à un rattrapage des cotisations depuis 2014 à Uicn international de 1 627 €. La cotisation 2021 a été réglée normalement.

- Report en fonds dédiés : nous comptabilisons une provision de 3 000 € pour nos futurs projets.

- ❖ Notre résultat est excédentaire de 2 150,22 €.

- ❖ Mécénat de compétences: notre association bénéficiait depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 d'un don en nature de la BNP-Paribas avec la prestation d'une personne chargée du développement de l'informatique et de la digitalisation pour 3 ans. La valorisation de ce don pour 3 mois représente 20 353 € et apparaît en bas de page dans nos comptes 2021, en 2020 cela représentait 78 664 € pour une période de 12 mois.

- ❖ Les heures de bénévolat : à ces dépenses s'ajoutent les nombreuses heures que nos bénévoles consacrent à notre association. On peut évaluer, à titre indicatif à 8 000 heures le temps passé en 2021 par nos bénévoles ce qui donnerait, évaluées à 14 € de l'heure, environ 112 000 € (dont 2/3 pour les sentiers et

1/3 pour nos publications, le fonctionnement de l'association et la modernisation de notre site). Cette contribution « gratuite » apparaît en bas de page dans nos comptes, mais elle est déterminante pour l'activité de notre association au service du public.

- ❖ Le poids financier effectif de l'association en 2021 : ces 2 chiffres, (l'évaluation du bénévolat et le mécénat de compétence de la BNP) qui n'impactent pas notre résultat, augmentent considérablement le poids financier annuel de l'association qui passe de 48 508 € à 180 861 €.

## Le compte de bilan au 31 décembre 2021

Notre bilan présente une grande solidité avec des fonds propres importants de 98 772 €, sans aucun endettement. Nos disponibilités sont de 125 366 €. Le résultat est excédentaire : 2 150,22 €, il était légèrement excédentaire en 2020 : de 133 €. Notre fonctionnement est équilibré par nos cotisations et subventions de fonctionnement et nos fonds dédiés de 33 500 € permettent la réalisation de nos projets de publications (et tout particulièrement la réédition prévue pour 2024 du *Guide des sentiers*), des dépenses lors des expositions, ainsi que tout autre projet de protection de la Forêt de Fontainebleau ou d'accueil du public.

### COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHARGES en euros	2021	2020
<b>ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>		
Achats et variations de stocks de marchandises	6 718	5 444
Matériel pour le balisage des sentiers	3 784	3 069
Électricité	470	245
Fournitures administratives	1 725	2 576
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>		
Sous-traitance (film)	1 809	14 891
Loyers et charges	5 252	5 602
Entretien et maintenance	1 134	928
Assurance multirisque	–	296
Documentations	823	176
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		
Honoraires du Commissaire aux comptes	2 500	2 494
Publicité, communication (exposition)	1 515	1 520
Publication de <i>la Voix de la Forêt</i>	5 050	5 225
Déplacements et réceptions (y compris bénévoles)	4 633	3 575
Promenades guidées	–	–
Frais postaux et de télécommunications	4 436	4 798
Frais bancaires	271	186
Cotisations	3 202	1 274
Impôts sur revenus mobiliers	38	45
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>		
Dotations sur immobilisations	–	141
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	3 000	30 500
<b>RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE</b>	2 150	133
<b>TOTAL</b>	<b>48 508</b>	<b>83 115</b>
Mécénat de compétences	20 353	69 614
Personnel bénévole	112 000	112 000

PRODUITS en euros	2021	2020
<b>VENTES</b>		
Ventes des guides et de publications	10 849	11 998
Ventes de D.V.D.	508	1 406
Frais de port facturés	772	701
Autres produits annexes	–	150
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
Produits divers	324	–
Cotisations	26 930	26 295
Subventions	1 450	8 050
Mécénat et dons	3 000	500
Dons des frais des bénévoles	4 108	2 876
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres produits financiers	618	640
<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	–	30 500
<b>RÉSULTAT DÉFICITAIRE</b>	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>48 508</b>	<b>83 115</b>
Mécénat de compétences	20 353	69 614
Bénévolat	112 000	112 000

## COMPTE DE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF en euros	2021	2020
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations (valeur nette)	-	-
<b>STOCKS</b>		
Stocks de marchandises (valeur nette)	10 519	1 810
<b>CRÉANCES</b>		
Créances clients (libraires)	891	1 826
<b>DISPONIBILITÉS</b>		
Titres Caisse d'Épargne	20 240	20 240
Banque Caisse d'Épargne	16 618	19 892
Banque postale	9 936	7 778
Crédit Agricole	2 670	4 533
Livret association	75 554	74 179
Caisse	348	545
Charges constatées d'avance	288	-
<b>TOTAL</b>	<b>137 064</b>	<b>131 802</b>

PASSIF en euros	2021	2020
<b>FONDS ASSOCIATIF ET RÉSERVES</b>		
Réserves	17 053	17 053
Report à nouveau	81 719	81 586
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	2 150	133
<b>FONDS DÉDIÉS</b>		
Fonds dédiés	33 500	30 500
<b>DETTES FOURNISSEURS</b>		
Fournisseurs	2 500	2 500
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	142	30
<b>TOTAL</b>	<b>137 064</b>	<b>131 802</b>

### M. ALAIN GUILMONT, COMMISSAIRE AUX COMPTES,

insiste sur la qualité du travail de Colette Jalenques, trésorière, et de son adjointe, Thérèse Demoisson; il rappelle que le changement du plan comptable a créé les « fonds dédiés »; il revient sur l'importance du bénévolat, rappelle que le montant des cotisations

est bien supérieur à celui des subventions publiques et adresse ses félicitations aux bénévoles. L'Aaff respecte ses obligations et son objet et, en conséquence, M. Guilmont certifie qu'au regard des principes et des règles comptables les comptes de l'Aaff sont réguliers, sincères et conformes.

## BUDGET 2022

RECETTES en euros	2021 RÉEL	2022 BUDGET
<b>VENTES</b>		
Ventes de guides et de publications	10 849	8 300
Ventes de D.V.D.	508	-
Frais de port facturés	722	500
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		
Produits divers	324	-
Cotisations	26 930	24 000
Subventions	1 450	1 500
Mécénat et dons	3 000	6 000
Dons des frais des bénévoles	4 108	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres produits financiers	618	200
<b>REPRISE SUR PROVISIONS</b>	-	-
<b>UTILISATION DE FONDS DÉDIÉS</b>	-	5 000
<b>RÉSULTAT DÉFICITAIRE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>48 508</b>	<b>45 500</b>

CHARGES en euros	2021 RÉEL	2022 BUDGET
<b>ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>		
Achats et variation des stocks de marchandises	4 038	5 000
<i>Carnets promenades pour Arbres remarquables</i>	2 681	-
Matériel pour le balisage des sentiers	3 784	2 000
Électricité	470	300
Fournitures administratives	1 725	2 000
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>		
Sous-traitance	309	-
Film pour les scolaires et film pédagogique	-	200
Balades branchées (voix off pour six promenades)	1 500	2 000
Circuits pour handicapés	-	7 200
Loyer et charges	5 252	5 600
Entretien et maintenance	1 134	1 000
Assurances multirisque	-	300
Documentations	823	300
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		
Honoraires du Commissaire aux comptes	2 500	2 500
Publicité et communication (exposition)	1 515	1 200
Publication de <i>la Voix de la forêt</i>	5 050	5 500
Déplacements et réceptions (y compris les bénévoles)	4 633	1 300
Frais de télécommunications	4 436	6 000
Frais bancaires et impôts Société	309	500
Cotisations	3 202	2 600
<b>REPORT EN FONDS DÉDIÉS</b>	3 000	-
<b>RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE</b>	2 150	équilibre
<b>TOTAL</b>	<b>48 508</b>	<b>45 500</b>

## RÉSOLUTION N° 2

### APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la trésorière et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 qui présentent un excédent de 2 150 € et donne quitus au président, à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## RÉSOLUTION N° 3

### AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter cet excédent de 2150 € au report à nouveau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plusieurs mandats d'administrateurs viennent à échéance à cette assemblée. Tous ces administrateurs se représentent aux suffrages de cette assemblée.

Notre ami François Beaux, membre de notre association depuis plus de quarante années et administrateur depuis 1985, a donné sa démission en octobre 2021 pour raison de santé. François Beaux, très actif au sein de notre association, a assuré pendant de très nombreuses années la rédaction de notre revue *la Voix de la Forêt*. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et continuerons à bénéficier de ses compétences multiples sur la forêt. Deux places d'administrateur étant disponibles, le conseil, le 5 février 2022, a coopté deux administrateurs, en application de l'article 7 des statuts, Madame Sylvie Jeanmichel et Monsieur Jean-Pierre Cojan. Il appartient maintenant à l'assemblée générale de ratifier cette cooptation. Les résolutions suivantes sont soumises au vote de l'assemblée générale.

## RÉSOLUTION N° 4

### ÉLECTION ET RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS ET D'ADMINISTRATRICES

Les mandats de Madame Martine Dehelly et de Messieurs Bertrand Dehelly, Gilbert Detollénaère, Dominique Horbez, Michel Fourcade et Jacques Joseph Orvoën arrivent à expiration à cette assemblée. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Martine Dehelly et de Messieurs Bertrand Dehelly, Gilbert Detollénaère, Dominique Horbez, Michel Fourcade et Jacques Joseph Orvoën. Ces administrateurs, en conformité avec l'article 7 des statuts, sont nommés pour quatre ans, soit donc jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## RÉSOLUTION N° 5

### RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Monsieur François Beaux, administrateur ayant démissionné pour raison de santé, le conseil, en conformité avec l'article 7 des statuts, a coopté administrateur provisoirement Monsieur Jean Pierre Cojan. L'assemblée générale ratifie cette nomination. Monsieur Jean Pierre Cojan terminera le mandat de Monsieur François Beaux, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Un poste d'administrateur étant toujours disponible le conseil a aussi coopté Madame Sylvie Jeanmichel comme administratrice. L'assemblée générale ratifie cette nomination, son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2024.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## PERSPECTIVES 2022

présentées par le président  
Bertrand Dehelly

Nous reproduisons le budget 2022 qui a déjà été approuvé à l'assemblée générale du 16 octobre 2021. Nos actions pour 2022 et 2023 seront en continuité avec nos activités de 2021 qui viennent d'être exposées.

- Le balisage d'abord, qui rassemble la majorité de nos bénévoles, comprend dorénavant, en plus des traditionnels sentiers Bleus, les sentiers familiaux de l'ONF et les parcours pour personnes à mobilité réduites « PMR ». Je tiens ici à remercier tous nos baliseurs qui, discrètement et efficacement, entretiennent maintenant près de 300 km de sentiers pour le bien du public. Nous participerons à l'équipement en bancs des parcours pour « PMR » en

organisant un mécénat. Nous poursuivrons la mise en ligne de 4 parcours sur l'application « Balades branchées » chaque année, en 2022 et en 2023.

- Nous reprenons la présentation de notre exposition sur la forêt qui va se tenir prochainement à Thomery et à Champagne-sur-Seine. Nous prévoyons de la déployer dans d'autres communes dans les mois à venir. La diffusion du film destiné aux scolaires, qui a été considérablement perturbée par les restrictions de l'épidémie, va reprendre pour poursuivre notre action d'éducation et d'information des jeunes générations à la protection de l'environnement.

- Nous continuerons à participer activement aux différentes instances impliquées dans la gestion et la protection de notre belle forêt en soulignant la qualité de nos rapports avec l'ONF qui écoute

souvent nos remarques et nous fait bénéficier d'une bonne information sur ses activités. Nous participerons activement aux travaux du renouvellement du contrat de projet Forêt d'Exception qui va arriver à échéance.

- Nous nous réjouissons de l'implication de nos membres et du public dans les opérations de ramassage des déchets en forêt et particulièrement au cours de l'opération organisée avec la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau le 27 mars sur

les bords de la D607. Bien sûr, nous continuerons ces opérations forêt propre en 2022 et 2023. Nous signerons la charte sur la propreté en forêt qui sera renouvelée en juillet 2022.

Notre barème de cotisations est resté inchangé depuis 2018. Il est temps maintenant de le réévaluer en 2023 pour bien assurer le financement de notre association. Nous proposons les augmentations suivantes :

## RÉSOLUTION N° 6

L'assemblée générale décide l'augmentation des cotisations à compter de 2023 selon le barème suivant :

Cotisation individuelle portée à 35 €

Cotisation couple portée à 45 €

Cotisation bienfaiteur portée à 80 €

Cotisation Association/Société portée à 80 €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Le président passe la parole à Madame Virginie Veau**

### INTERVENTION DE M<sup>me</sup> VIRGINIE VEAU

**directrice de l'agence territoriale ONF  
Île de France/Est**

#### « Des perspectives 2022 dans la continuité du contrat de projet Forêt d'exception, dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de la fréquentation »

Les effets du changement climatique sont visibles en forêt. Le protocole DEPERIS, mis en place depuis 2017 sur le massif de Fontainebleau, étudie 3 essences (chênes sessile et pédonculé, hêtre) sur 51 placettes. Il montre un dépérissement croissant depuis 2017.

Afin de lutter contre ces effets, l'ONF agit en accompagnant les régénérations naturelles avec des plantations d'essences diversifiées, afin d'augmenter la résistance et la résilience des peuplements. Sur la saison de plantation 2021-2022, ce sont 41300 plants qui ont accompagné la régénération naturelle sur 134 ha : majoritairement du chêne sessile (1/3), du chêne pubescent (25 %) et de l'alisier torminal (13 %), accompagnés par quelques pourcents d'érable champêtre, de pommiers et poiriers (forestiers), de bouleaux, de cèdres et de pins laricio. Cela permet de reconstituer les peuplements vieillis ou dépérissants qui ne peuvent plus se renouveler naturellement, tout en introduisant des essences ou des provenances plus adaptées au climat futur. Ces plantations sont financées par l'État (plan de relance, 30%), la Région Ile-de-France (convention Région IDF-ONF, 50 %) et l'ONF sur fonds propres (17 %).

674000 € ont été investis par l'ONF et ses partenaires dans l'accueil du public et la biodiversité en 2021, en nette augmentation par rapport aux trois années précédentes. On peut citer : la réfection du Rocher de l'Éléphant (lutte contre l'érosion), la mise en place de citernes (défense contre les incendies), la réfection de la Tour Denecourt, les actions des Chouettes et des volontaires du tourisme (actions de prévention) pour lesquels l'ONF remercie les AFF pour leur investissement, la création de l'Observatoire des paysages (lutte contre l'amnésie environnementale) et le pâturage des moutons pour maintenir les milieux ouverts (Natura 2000). En matière d'entretien, l'ONF et les partenaires financiers y ont consacré

234 000 €, en continuité par rapport aux années précédentes : opérations de ramassage des déchets, sécurisation des sentiers et des sites d'escalade, réparations du bouclage, entretien des landes et des autres milieux ouverts, fauchage des aires d'accueil, remplacement de panneaux d'information.

En 2022, les projets pour la préservation de l'environnement sont nombreux : actualisation de la stratégie Biodiversité de l'agence, renouvellement des plans de gestion des réserves biologiques dirigées, nouveaux panneaux pour les réserves biologiques intégrales... en plus des suivis traditionnels tel celui de l'avifaune.

Un focus sur l'évolution de la fréquentation depuis 2016 : les éco-compteurs ont été remis en service en 2021. On note 25 % d'augmentation de la fréquentation (11 M de visiteurs en 2016, 15 M de visiteurs en 2021) dont 40 % d'augmentation pour la pratique du vélo. Les conséquences sont importantes : saturation des parkings et davantage de déchets diffus, érosion croissante des sentiers, augmentation des pratiques commerciales non autorisées et des demandes inédites. Les pistes de travail ? La stratégie d'accueil du public dont l'étude est en cours de lancement, des opérations de sensibilisation avec le renforcement des Chouettes et des bénévoles pour la forêt, l'amélioration de la signalétique, voire du démarketing pour les sites les plus fréquentés, à l'instar de ce qui est fait par le Parc national des Calanques.

#### **Renouvellement FODEX et contrat de projet 2023-2027, dans le contexte UNESCO**

Le contrat de projet 2018-2022 est construit autour de 5 axes et 45 actions. Son bilan (en février 2022) fait état d'un taux de réalisation global de 64%, ce qui est satisfaisant, avec des différences selon les thématiques.

Les AFF participent activement à la plupart d'entre elles. On peut souligner les principales perspectives 2022 :

- Assurer une forêt propre (réalisé à 74 %) : projet de renouvellement de la charte « propreté et lisières », opérations de ramassage citoyen, publication d'un « guide pratique des dépôts sauvages à l'usage des élus », poursuite de la mission de travaux d'intérêt général (TIG), participation à l'observatoire départemental pour la lutte contre les dépôts sauvages ;
- Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine (réalisé à 53 %) : amélioration de l'information touristique et des bonnes

pratiques (panneaux d'information et sensibilisation, balisage, livrets de promenade), commission Vélo, réaménagement des parkings, bénévoles pour la forêt (Chouettes), révision des chartes des bonnes pratiques par activité, suivi qualitatif de la fréquentation, conservation de la Butte Saint-Louis ;

- Informer et engager les usagers dans la gestion de la forêt (réalisé à 52%) : chantiers bénévoles, animations pédagogiques avec les scolaires ;
- Valoriser les paysages (80%) : sécurisation des sentiers balisés, suivi de la biodiversité, ouverture des points de vue, observatoire photographique des paysages, travail sur les entrées de forêt ;
- Protéger l'environnement (78 %) : chantiers de lutte contre l'érosion, suivis scientifiques de préservation des espèces protégées et des habitats, travaux de lutte contre les fermetures de lande et contre la propagation des plantes invasives, réalisation des plans de gestion des réserves biologiques dirigées, panneaux signalisant les réserves biologiques intégrales.

Fontainebleau entre dans la phase de renouvellement du label

---

## QUESTIONS DIVERSES

Jean Cabane remercie les AFF pour leur soutien au Tremplin bellifontain, association qui apporte un soutien scolaire aux élèves en difficulté. Les AFF font projeter aux écoliers le film scolaire sur la forêt de Fontainebleau le 27 mai prochain. Cette projection sera suivie d'un débat avec les enfants.

Jean Cabane exprime le souhait de voir construire des ponts «écologiques» au-dessus de l'autoroute pour permettre la circulation de la faune sauvage dans la forêt.

Le président indique que cette solution a été mise en place en Belgique aux abords de Bruxelles dans la forêt de Soignes traversée par un boulevard périphérique. Cette solution est très coûteuse et on peut se demander si la solution à cette circulation particulièrement polluante des camions ne serait pas de repousser le péage de Fleury-en-Bière au-delà de Nemours pour reporter la circulation sur l'autoroute et alléger le trafic sur les autres routes qui traversent la forêt.

Le même intervenant rappelle à M<sup>me</sup> Veau que le terre-plein de la butte de la Tour Denecourt est toujours en sable, malgré toutes les réclamations et rappels : le GIRAFF se lasse de son balayage de Sisyphe.

Louis-René Theurot demande si des agressions et incivilités contre les agents de l'ONF sont constatées ?

M<sup>me</sup> Veau répond que, malheureusement, les cas d'agression sont monnaie courante et que le public ne comprend pas bien la sylviculture. C'est pourquoi l'enjeu de communication avec le public est important.

François Théry souligne que la vitesse des automobiles en forêt est excessive. Le président indique que les AFF militent depuis longtemps pour une limitation générale à 70 km/h sauf sur les deux grands axes que sont les deux anciennes nationales 6 et 7. Malheureusement, le passage à 80 km/h, puis le retour à 90 km/h en Seine-et-Marne ont remis ce problème sur la table.

Sylvie Jeanmichel s'interroge sur le risque de sur-fréquentation que pourrait générer le classement de la forêt au patrimoine de l'UNESCO. Le président souligne que la fréquentation est déjà importante et que ce label UNESCO devrait permettre d'impliquer plus de personnes pour la protection de la forêt. Par exemple la charte sur les déchets qui rassemble les communes et l'ONF. Il souligne aussi que la protection de la forêt est également liée à l'accueil

FODEX et du contrat de projet, que l'ONF a souhaité voir traiter conjointement. 2022 sera donc l'année de travail pour acter le renouvellement du label et construire le contrat de projet pour la période 2023-2027. Cette période coïncide avec la finalisation du dossier technique relatif au classement du bien culturel «Domaine de Fontainebleau».

On peut noter la convergence des démarches FODEX 2023-2027 et UNESCO. Le Domaine de Fontainebleau (château, parc, forêt de Fontainebleau «Duvaucelle») a été inscrit sur la liste indicative nationale du patrimoine mondial à l'automne 2020. On est entré dans la phase de préparation de la candidature internationale (2021-2026) : examen de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle, déclaration d'authenticité et d'intégrité, délimitation du bien et protections, validation du plan de gestion proposé pour le bien.

Concrètement, à l'automne 2022, les partenaires FODEX travailleront en ateliers de concertation, en s'appuyant sur un projet de territoire, afin de concevoir le nouveau contrat de projet. Le dossier de renouvellement du label et du contrat de projet sera déposé début 2023.

du public et que la perspective du classement UNESCO a d'une certaine manière stimulé les initiatives qui permettront de mieux informer le public, comme les volontaires qui accueillent le public en forêt les week-ends de grande affluence et comme le projet de la commune de Fontainebleau de rachat de certaines maisons forestières.

Gérard Tendron, alors que Mme Veau a évoqué dans sa présentation les impacts du changement climatique sur la forêt et les actions de reboisement que l'ONF engage afin de reconstituer certains peuplements, rappelle que les dépérissements que nous constatons à Fontainebleau il y a une quarantaine d'années concernaient principalement de très vieux peuplements de chêne et de hêtre qui n'avaient pas été récoltés à temps et avaient atteint un stade de sénescence avancée. Ces vieux peuplements ont pour beaucoup d'entre eux été remplacés par des peuplements plus jeunes par régénération naturelle là où c'était encore possible, par plantation ou semis ailleurs.

Il note que les dépérissements constatés ces dernières années sont de nature très différente : ils concernent des peuplements de tous les âges qui souffrent de sécheresses récurrentes pendant la saison de végétation et de périodes de canicule. Sont touchés tout particulièrement les peuplements de chêne pédonculé et de hêtre qui souffrent plus que d'autres du stress hydrique et dont les spécialistes prédisent que leur aire de répartition sera très réduite en France à la fin du siècle. Le phénomène le plus inquiétant et le plus nouveau est que certains peuplements de pin sylvestre dépérissent à leur tour alors qu'on avait toujours considéré jusqu'alors qu'ils étaient bien adaptés aux conditions écologiques locales et qu'ils résisteraient probablement au réchauffement climatique.

Il lui paraît dès lors indispensable de conduire des essais d'introduction d'essences nouvelles susceptibles de s'adapter aux évolutions climatiques, comme le cèdre, le chêne pubescent, le pin maritime... Sur les terrains les plus riches et les plus profonds le chêne sessile devrait pouvoir se maintenir. Ces nouvelles orientations adoptées par l'ONF paraissent pertinentes. Elles mériteraient d'être étendues sur de grandes surfaces et dans certains cantons (telle la Plaine de la Chambre) où la majorité des chênes sont très dépérissants ou morts sur pied. Enfin la récolte de ces peuplements très dépérissants devrait être réalisée rapidement afin d'éviter des accidents dans les cantons les plus fréquentés et en particulier à proximité des parkings et des sentiers balisés.

**Le président remercie les participants pour ces nombreuses questions et passe la parole à Monsieur le préfet pour conclure cette assemblée générale**

## INTERVENTION DE M. Lionel Beffre, préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Président, M. Dehelly, M<sup>me</sup> la vice-présidente du conseil départemental, M<sup>me</sup> Rucheton, Monsieur le Maire de Fontainebleau, M. Valletoux, Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de Fontainebleau, M. Gouhoury, Monsieur le maire de Samois-sur-Seine, M. Chariau, Monsieur le maire de Barbizon, M. Taponat, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la Présidente du château de Fontainebleau, Madame la directrice de l'ONF, Mesdames et Messieurs,

Je suis réellement ravi d'être invité à votre assemblée générale pour témoigner de l'intérêt que je porte à la forêt de Fontainebleau et à l'activité riche et indispensable de votre association. La forêt de Fontainebleau est une véritable Forêt d'exception, par sa richesse, sa beauté, sa diversité. Elle l'est parce que c'est notre histoire qui l'a façonnée. C'est également un extraordinaire lieu de passage qui lui vaut d'être la première destination naturelle de France. Elle n'a rien à envier au tourisme de grandes infrastructures du département telles que Disneyland-Paris.

Ce patrimoine culturel et historique a une valeur économique qu'il faut faire fructifier, une fonction de réserve de biodiversité qu'il faut protéger et une fonction sociale qu'il faut promouvoir car la forêt permet à nos concitoyens de trouver certaines activités, gratuites pour la plupart, qu'ils ne trouveraient pas ailleurs. C'est le cas de toutes les forêts péri-urbaines d'Île-de-France.

Tout d'abord, l'enjeu économique est réel et ce serait un gaspillage inadmissible de renoncer à exploiter la forêt alors que notre pays manque de bois et où notre ambition de transition écologique conduira à une demande accrue de biomasse pour la construction, l'énergie et la biochimie.

Il est cependant évident que les conditions d'exploitation de la forêt sont particulières car le contexte péri-urbain engendre des contraintes supplémentaires :

- l'exploitation est plus délicate en raison de l'importante fréquentation ;
- le transport de bois est compliqué par une voirie qui traverse des centres urbains inadaptés au passage des poids lourds ou par la mise en place de restrictions routières par les élus locaux ;
- et l'acceptabilité sociale de l'exploitation du bois est moindre que dans des zones de plus grande tradition sylvicole. Les multiples manifestations d'opposition de la société civile à certaines pratiques sylvicoles peuvent faire évoluer les modes de gestion et les techniques d'exploitation. Mais je condamne fermement les agressions physiques ou verbales dont sont victimes (encore récemment) les agents chargés de l'exploitation et de l'entretien des massifs franciliens. Je condamne également les dégradations et le sabotage d'engins forestiers. Rien ne saurait justifier de tels agissements, qui doivent être sévèrement punis par la justice.

La forêt, toute péri-urbaine qu'elle soit, est loin d'être banale. Elle recèle des milieux ou des espèces remarquables qu'il est impératif de protéger. Or, aujourd'hui, la forêt de Fontainebleau subit l'impact du changement climatique de manière importante : trop d'eau en hiver, pas assez au printemps et les sécheresses sont trop longues en été. Le hêtre est menacé ainsi que certaines variétés de pins ou même de chênes. La biodiversité est affectée par ces changements de condition de vie des végétaux et des animaux. Or, cette biodiversité contribue à la robustesse des écosystèmes, à la capacité d'adaptation de la forêt au changement climatique, et à l'amélioration des services qu'elle rend : protection de la ressource en eau et stockage du carbone notamment.

Si l'enjeu de la production est bien présent, si la forêt urbaine recèle bien des milieux remarquables, il me semble toutefois que sa spécificité s'exprime dans son rôle social, plus important qu'ailleurs.

Je pense également à la chasse très importante sur ces massifs car plusieurs espèces y sont présentes et chassées par des modes très différents (tir, vénerie, chasse à l'arc) mais soumis aussi à des contraintes particulières liées à la proximité du milieu urbain. Je rappelle que la chasse, avant d'être un loisir, est avant tout un mode de gestion de la faune sauvage en vue d'obtenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Un manque de pression cynégétique sur ce massif générerait des incidences en termes de gestion forestière (dégradation des peuplements forestiers en place ou en renouvellement) et environnementale (destruction d'espèces ou d'habitats naturels).

La forêt représente un espace de respiration indispensable pour les seine-et-marnais et les franciliens, pour de courtes promenades dominicales ou des randonnées plus importantes, des activités équestres, ou tout autre activité sportive comme l'escalade. La pandémie que nous traversons a mis en évidence le bien-être physique et mental que nous apporte la forêt.

Cette présence massive et croissante du public en forêt implique que l'on ait une réflexion sur l'organisation de cet accueil avec des lieux de concentration, des lieux que l'on souhaitera volontairement garder d'accès plus difficile, des chemins plus ou moins balisés. Elle se traduit par un besoin supplémentaire d'équipements, légers de mon point de vue car la forêt n'est pas un parc d'attraction et souffre d'une surfréquentation (érosion, difficulté de régénération, dérangement d'espèces). Elle nécessite également qu'on traite de problèmes qui se posent avec une intensité plus importante qu'ailleurs : gestion de la propreté et lutte contre les dépôts sauvages d'ordures aux conséquences parfois dramatiques : je pense à la décharge sauvage au carrefour de la Croix du Grand Veneur ayant fait l'objet d'un incendie au mois de janvier dernier. Mais aussi résolution des conflits d'usage, par exemple entre les promeneurs et les cyclistes.

Cette fonction sociale n'est toutefois pas réductible à un besoin de tranquillité, de nature, de loisirs ou de lieu de promenade. Elle génère également une demande particulière d'aspect, de paysages. Souvent ces derniers tiennent plus des représentations que les citadins se font de la forêt et de la nature que du paysage que l'on retrouve habituellement dans des forêts où l'enjeu économique est prépondérant. On retrouve ici les questions que j'abordais précédemment sur l'acceptabilité de l'exploitation forestière.

La fréquentation de la forêt de Fontainebleau, son attrait, la richesse biologique font que tout un chacun, individuellement, à travers de multiples associations mais aussi avec les collectivités locales peut s'il le souhaite donner son avis ou apporter sa contribution à leur gestion.

Votre association en est le parfait exemple et je ne saurai conclure sans vous féliciter très sincèrement de l'action exemplaire que vous conduisez notamment en matière de balisage, de communication ou d'éducation à la nature et pour les manifestations que vous organisez ou auxquelles vous participez. Ainsi, vous allez prochainement lancer avec l'ONF une grande campagne de restauration des bancs les plus abîmés de la forêt et aider à recenser les plaques d'allées forestières manquantes.

En forêt, il y a toujours à faire! Votre association centenaire mérite plus que jamais son appellation d'utilité publique, et je vous en remercie très chaleureusement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.  
Le président remercie les participants pour leur attention  
et les invite à partager le verre de l'amitié.**